



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3959

Modification de la délibération n° 2010/2525 du 21 juin 2010 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère SAREL, pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 802 904,00 euros - Opération : acquisition-amélioration de 17 logements PLUS situés 73-75, rue Pasteur à Lyon 7e

Direction Générale des Services

Direction des Finances

**Rapporteur** : M. BRUMM Richard

**SEANCE DU 2 JUILLET 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/3959 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2010/2525 DU 21 JUIN 2010 PORTANT SUR LA GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15 % PAR LA SAHLM BATIGERE SAREL, POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 802 904,00 EUROS - OPERATION : ACQUISITION-AMELIORATION DE 17 LOGEMENTS PLUS SITUES 73-75, RUE PASTEUR A LYON 7E (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2010/2525 du 21 juin 2010, la Ville de Lyon a accordé sa garantie à hauteur de 15 % à la SAHLM Batigère Sarel, pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 802 904,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 17 logements PLUS situés 73 à 77, rue Pasteur à Lyon 7<sup>e</sup>.

Or, ce prêt a été transféré à la SAHLM Batigère Rhône-Alpes.

Aussi, il convient de modifier la délibération.

Vu la délibération n° 2010/2525 du 21 juin 2010 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

### **DELIBERE**

1. La Ville de Lyon accorde sa garantie à la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour le remboursement à hauteur de 15 % d'un emprunt d'un montant de 1 802 904,00 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet emprunt est destiné à financer l'acquisition-amélioration de 17 logements PLUS situés 73-77, rue Pasteur à Lyon 7<sup>e</sup>.

2. Pour rappel, les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

<b>Type de prêt :</b>	<b>PLUS</b>
<b>Numéro de contrat initial :</b>	1178139
<b>Montant initial :</b>	1 802 804 euros
<b>Capital restant dû au 01/01/2018 :</b>	1 674 693,21 euros
<b>Durée résiduelle au 01/01/2018 :</b>	43 ANS
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt :</b>	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt
	+0,60%
	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité limitée (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

(Et ont signé les membres présents)  
 Pour extrait conforme,  
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM